

ASSEMBLEE GENERALE GAMINS-GAMINES 18 SEPTEMBRE 2020

La séance débute à 18H30 après que les personnes présentes se soient acquittées de leur cotisation à l'association.

1) RAPPORT MORAL-RAPPORT D'ACTIVITE

L'Association Gamins-Gamines, créée en 2003, a pour but d'organiser et de participer à des événements (foire à la puériculture, Marché de Noël, ...) permettant de collecter des fonds qui seront ensuite investis dans du matériel ou des activités destinés aux enfants (dons aux écoles, spectacle de Noël, Carnaval, Halloween ...).

L'Assemblée Générale se déroule devant la salle des associations, ancienne cantine scolaire de Saint Germain. 15 personnes sont présentes à cette Assemblée Générale :

a) Constitution de l'association

i) Les adhérents

L'association existe grâce à ses membres qui s'acquittent de leur cotisation, et grâce aux subventions données par les Mairies de St Germain/Courdemanche.

Pour la saison 2019-2020, l'association comptait **83 adhérents, soit 12 de PLUS** que l'année précédente, avec une **proportion féminine de 68% (57 sur 83 adhérents)**, 54 adhérents de Saint Germain sur Avre, 10 de Courdemanche et 19 d'autres communes.

ii) Le bureau exécutif

Effectif depuis septembre 2019, suite au remplacement de Mme ENGEL Fanny par Mme GASPARD au poste de trésorière; De Mme Gaspard par Mr LE GOAS Ludovic au poste de président; De Mme MOLINA Aurélia par Mme SCHINDLER Aurélie au poste de secrétaire; De Mr Le GOAS Ludovic par Mr LECLERE Régis au poste de Président adjoint; De Mme SCHINDLER Aurélie par Mme GAZILLE Mélodie au poste de trésorière adjointe. De Mme COLLET Estelle par Mme GIRAUD au poste de secrétaire adjointe:

Présidente	Ludovic LE GOAS
Président adjoint	Regis LECLERE
Trésorière	Sophie GASPARD
Trésorière adjointe	Mélodie GAZILLE
Secrétaire	Aurélie SCHINDLER
Secrétaire adjointe	Anabelle GIRAUD



Ce bureau s'est réuni à plusieurs reprises durant cette période, soit en effectif complet, soit en effectif réduit avec pouvoir donné aux membres présents.

b) Opérations réalisées pendant cette période

- i) <u>Assemblée Générale Ordinaire en septembre 2019</u>
- ii) Manifestations
 - (1) La boum d'Halloween le 26 octobre 2019
 - (2) Participation au Marché de Noël le 29 novembre 2019
 - (3) **Spectacle de Noël** le 6 décembre 2019 (participation financière avec des entrées payantes pour les adultes (gratuites pour les enfants) afin de diminuer le coût du spectacle).
 - (4) Foire à la puériculture le 9 février 2020
 - (5) **Confection du bonhomme carnaval** (non réalisé pour cause de confinement).
 - (6) Carnaval le 4 avril 2020 (non réalisé pour cause de confinement).
 - (7) **Barbecue** de fin d'année le 19 juin 2020 (non réalisé pour cause de confinement).

iii) Moyens d'information

- (1) Depuis septembre 2013, une adresse sur **Facebook**: https://www.facebook.com/groups/gaminsgamines/
- (2) Depuis mai 2014, un site internet : gaminsgamines.jimdo.com
- (3) Depuis 2019, deux groupes de messagerie instantanée (WATHAPP)
- iv) <u>Assurance de l'association</u> : reconduction auprès de la GMF en juin 2020.

c) Contraintes

- i) Mise en route du nouveau bureau qui a dû prendre ses marques,
- ii) <u>Participation aux manifestations d'un même noyau d'adhérents</u> qui finit par « s'épuiser ».
- iii) Recherche active de nouveaux parents intéressés pour intégrer le bureau (affichage à l'école de Saint-Germain, passage dans les classes à la rentrée de septembre 2020 par les membres « actifs » de l'association)

d) Conclusion

Les membres du bureau exécutif considèrent que la saison 2019-2020 est très satisfaisante avec un programme de manifestations en adéquation avec ce qui était prévu, et que les contraintes ont pu être surmontées grâce aux efforts de chacun. Une bonne ambiance est à souligner grâce aux liens d'amitié entre les différents membres de l'association.



2) RAPPORT FINANCIER

L'association a deux comptes : • Compte courant

Livret

Evolution des charges (dépenses) et des produits (recettes) :

a) <u>Les manifestations</u>

- i) la manifestation la plus coûteuse (principale dépense) : le Spectacle de Noël.
 - Le prix du spectacle était de **700euros.** Spectacle trouvé par Sophie après avoir passé une annonce sur « les pros du pestacle ».
 - Le spectacle a eu lieu dans la salle des fêtes de Saint-Germain.
 - Il y a eu 60 entrées adultes (payantes à 2euros pour les adhérents et à 5€ pour les non adhérents mais avec possibilité d'adhérer à l'association pour 2€ minimum de cotisation annuelle) et 55 entrées enfants (gratuites).

CONCLUSION: par rapport à l'année précédente, il y a eu <u>une perte financière à peu près</u> <u>équivalente</u> pour cette manifestation: -552,78€ en 2019, -573.86 en 2018 contre -587.52euros en 2017. Nous avons eu 9 adhésions.

ii) Les manifestations les plus rentables :

• <u>Le Marché de Noël</u>, car depuis 2014, la Mairie a décidé de laisser la gestion du Marché aux associations du village.

Cette année, contrairement aux années précédentes, la manifestation ne nous a pas beaucoup rapportée, malgré la vente COMPLETE des tickets de tombola. Nous avions décidé de financer l'achat de 250 tickets de manège afin de les distribuer aux enfants des 2 écoles et cela nous a coûté 375 Euros. De plus le goûter nous a coûté 46,69€.

Ainsi cette année le marché de Noël ne nous a rapporté que 123,42 €. Alors qu'en 2018 il nous rapportait 584,94€ et en 2017 565,23€.

• La foire à la puériculture.

✓ Par rapport à l'année précédente, la <u>recette a été beaucoup plus importante</u> 530,50€. Ceci est dû à la vente des livres du Ministère de la Justice qui nous a rapporté 238€ en plus de la vente des tables 331,60€. Les courses pour les boissons et les gâteaux nous ont coûté 39,10€.

Pour information la foire nous avait rapporté 385€ en 2019.



a) Les subventions

La principale source de revenus : les subventions attribuées par les Mairies, en fonction du nombre d'adhérents et du nombre de manifestations organisées.

Pour 2020 nous avons touché 2 subventions : 857€ de Saint Germain sur Avre et 300€ de Courdemanche.

Pour 2019, les subventions été pour Courdemanche de 250euros contre 200euros les années précédentes et Saint Germain 818euros.

b) Cotisations

- i) minimum de cotisation : **2**euros par personne.
- ii) <u>13,25% d'adhérents en PLUS</u> cette année (83 personnes au lieu de 72 personnes), et 15% en PLUS de cotisations (260euros au lieu de 221euros)

c) Assurance

Règlement d'assurance pour 2020 auprès de la **GMF jusqu'au 31 mai 2021**, pour un montant de **87.73euros** (87.73euros en 2019). Donc pas d'augmentation.

d) <u>Les fournitures (bonbons, boissons, papier, café, tasses, sucre)</u>

Le budget fournitures a augmenté 262,49 au lieu de 212.02euros en 2018-2019 car nous avons du acheter du papier de couleur et des feuilles à plastifier afin de créer les « bons d'échange » pour le manège lors du Marché de Noël.

- e) <u>Dépenses supplémentaires qui ne sont pas des fournitures de fonctionnement :</u>
 - Frais SPRE (56.73euros) et SACEM (64.36euros) pour la boum d'Halloween.
 - Achat de la tombola : 312,80€

f) <u>Le compte de résultats</u>

La balance des résultats de l'année 2019-2020 est positive :

Recettes (3196,41€) - dépenses (1873,11€) = 1323,30 euros.

<u>Donc</u>: l'association dispose de la trésorerie nécessaire à son fonctionnement, avec au 01/09/2020 la somme de <u>4834,36 euros</u> sur le compte courant, et de <u>1641,35 euros</u> sur le livret et 200 euros en caisse.

2) PLANNING MANIFESTATIONS 2020-2021

2020 • **Septembre** : **AG** le 18/09/20

• Octobre : Les manifestations sont en suspend pour cause de COVID 19

• Discussion autour d'un concours de citrouilles.

Novembre : Les manifestations sont en suspend pour cause de COVID 19

Décembre : Les manifestations sont en suspend pour cause de COVID 19

• Les manifestations sont en suspend pour cause de COVID 19



3) **QUESTIONS/PROPOSITIONS DIVERSES**:

4) VOTE DE REMPLACEMENT DU TIERS DU BUREAU:

Le bureau se renouvelle suite au départ de : LERCLERE Regis

Le **nouveau bureau** devient donc :

Président	Le Goas Ludovic
Président adjoint	
Trésorier	Sophie GASPARD
Trésorier adjoint	Mélodie GRAZILE
Secrétaire	Aurélie SCHINDLER
Secrétaire adjoint	Anabelle GIRAUD

Le bureau devra être déclaré dans les **3 mois** qui suivent cette Assemblée Générale à la **préfecture de l'Eure** par une **« déclaration de modification des dirigeants de l'association »**, en remplissant un formulaire **cerfa n°13971*03**.

5) POT DE L'AMITIE

Un pot est organisé au début cette Assemblée Générale pour accueillir les nouveaux parents, qui s'achève à **20h30**.

Le Goas Ludovic, Président

Gaspard Sophie, Trésorière

Schindler Aurélie, Secrétaire